

## Avis de Soutenance

Monsieur Guillaume MONZIOLS

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*La dématérialisation de l'accès aux tests génétiques au regard des droits et obligations des partenaires à la relation de soins*

dirigés par Madame Cécile LE GAL-FONTES et Madame Isabelle POIROT-MAZERES

Soutenance prévue le **mercredi 22 novembre 2017** à 8h

Lieu : UFR Droit et Science Politique , 39 rue de l'Université, 34 060 Montpellier  
salle des actes

### Composition du jury proposé

Mme Cécile LE GAL-FONTES	Université de Montpellier	Directeur de these
M. Jérôme PEIGNE	Université Paris Descartes	Rapporteur
M. Antoine LECA	Université Aix Marseille	Rapporteur
Mme Isabelle POIROT-MAZERES	Université Toulouse 1 Capitole	CoDirecteur de these
Mme Florence TABOULET	Université Paul Sabatier	Examineur
Mme Anne CAMBON-THOMSEN	CNRS	Examineur
M. Emmanuel TERRIER	Université de Montpellier	Examineur
Mme Virginie RAGE	Université de Montpellier	Examineur

**Mots-clés :** Tests génétiques,Dématérialisation,Droit à la protection de la santé,Vie privée,Dispositif médical de diagnostic in vitro,Autonomie

### Résumé :

La dématérialisation de l'accès aux tests génétiques apparaît comme un outil concourant à satisfaire l'ensemble des composantes du droit à la protection de la santé. En effet, en la matière, la spécialisation de la médecine induit une limitation des personnes habilitées à prescrire des tests génétiques. Aussi, la recherche de la meilleure qualité et sécurité sanitaire possible pour la réalisation des tests génétiques induit des problématiques d'égal accès aux laboratoires de biologie médicale autorisés à cet effet, mais auxquelles la dématérialisation peut apporter des réponses. Aussi, elle n'apparaît pas être antinomique de l'autonomie des patients, bien quelle présente des faiblesses.